Valdrôme, qui remplaça M. de Forcade de La Roquette. Un de ses premiers actes fut d'instituer une haute commission de décentralisation, dont M. Odilon Barrot reçut la présidence. Lors de la manifestation qui eut lieu à l'occasion de l'enterrement de Victor Noir, M. Chevandier de Valdrôme monta à cheval et prit des mesures énergiques pour empêcher un soulèvement populaire. Quelque temps après, il fit arrêter Henri Rochefort et comprimer les commencements d'émeute qui se produisirent à cette occasion. Lors du plébiscite, il adressa aux préfets une circulaire dans laquelle il leur ordonna de combattre avec une activité dévorante les abstentionnistes et de pousser les électeurs au scrutin, et il fit distribuer, sans crédit régulier, des masses énormes de circulaires, de bulletins et d'affiches. Comme son confrère M. Ollivier, il se prononça pour la guerre contre la Prusse. Lorsque, à la suite de nos premières défaites, le Corps législatif réuni eut déclaré qu'il n'avait pas confiance dans le ministère du 2 janvier, M. Chevandier de Valdrôme donna sa démission avec ses collègues (10 août) et fut remplacé par M. Henri Chevreau. Après la révolution du 4 septembre, il quitta Paris et rentra dans la vie privée. Depuis lors, il n'a plus fait parler de lui.

* **CHEVANDIER DE VALDRÔME** (Paul), paysagiste français. — Depuis 1867, il a exposé les tableaux suivants : le *Pont de Quiberville; Un soir dans la vallée d'Hyères* (1868); le *Passage du gué*, le *Lac de Némi* (1869); la *Vallée de Narni* (1870); *Un matin à Saint-Raphaël*, le *Bac de Fréjus* (1872); *Un matin dans la vallée des Lauriers-Roses, Soleil couché* (1874); le *Gué de Mauny* (1876), etc. Cet habile paysagiste, qui traduit la nature avec une grande sincérité, a obtenu une médaille de 3e classe en 1845, une de 2e classe en 1851, et il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1869.

CHEVANTON s. m. (che-van-ton). Se disait autrefois pour *tison*.

CHEVASSUS (Adolphe), littérateur et journaliste français, né à Vernantois (Jura) en 1825. Il fit ses études au collège de Nozeroy, puis il entra comme clerc chez un notaire de Lons-le-Saunier. En 1852, M. Chevassus acheta dans le Mâconnais un office d'huissier, dont il se défit au bout d'un certain nombre d'années. Rédacteur du *Jura* en 1869, M. Chevassus est devenu rédacteur en chef du *Républicain du Jura*, à Lons-le-Saunier, en 1870, puis il a rédigé l'*Union libérale*, à Tours (1871), et diverses autres feuilles républicaines de l'est et du nord de la France. On doit à M. Chevassus : les *Jurassiennes*, poésies (1863, in-12); la *Franche-Comté* (1868, in-8°); *Rouget de Lisle* (1869, in-18); *Etude poétique sur Greuze* (1869, in-8°); l'*Almanach jurassien* (1870, in-12); *Un amour en Touraine*, comédie en un acte (1872, in 8°); *Pour une robe rose*, comédie en un acte (1873, in-12); *A qui l'héritage?* opérette en un acte (1873, in-12). Citons encore de M. Chevassus : les *Tribulations de M. Du Roseau, Entre cousins*, comédies; l'*Oncle des Batignolles, Une héritière, Une commune modèle, En villégiature*, la *Famille du Grandvallier*, nouvelles, etc.

Chevauchée (LA), bas-relief en bronze, de M. Henri Cros (Salon de 1875). Nous empruntons le compte rendu de cette œuvre remarquable à M. Mario Proth (*Voyage au pays des peintres*, 1875) : « Un seigneur et une dame du XVe siècle, portant l'un le chaperon et la grande robe de Jacques Cœur de Préault, l'autre le haut bonnet et la vaste coiffure d'Isabeau de Bavière, chevauchent côte à côte dans la campagne sur de robustes coursiers richement caparaçonnés. La route qu'ils suivent, à en juger par quelques indications légères, traverse un bois. Est-ce la forêt du Mans, qui se rendit célèbre en ce temps-là? D'où viennent-ils, où vont-ils? Hauts et puissants personnages, nous n'en doutons pas. Mais sont-ce des têtes royales ou de simples héros de ballade? Que dit cet homme au mâle visage, le bras droit étendu pour désigner je ne sais quoi dans le lointain sombre à son étrange compagne? Quelle aventure occupe leur mystérieux dialogue? Est-ce intrigue d'amour ou affaire de politique, conspiration avec l'Anglais ou roman de cape et d'épée? L'imagination ici a libre carrière. Cette œuvre supérieure est un poëme où drame et histoire, légende et ballade, érudition et fantaisie trouvent leur compte. C'est une sculpture à grands traits, pleine de vie, pleine d'accent, d'un modelé net et hardi. La perspective, cette essentielle condition de tout morceau décoratif, est amplement réalisée. A mesure qu'on éloigne ou qu'on élève le bas-relief, cavaliers et chevaux se détachent, l'horizon s'agrandit, le caractère fantastique de l'œuvre s'accentue. »

* **CHEVAU-LÉGER** s. m. — Nom donné par plaisanterie aux partisans de la légitimité et de l'ancien régime : *La réunion des* CHEVAU-LÉGERS (*extrême droite*) *s'abstient seule d'apprécier sévèrement l'œuvre du prétendant.* (Le Temps.)

* **CHEVÉ** (Charles-François), publiciste français. — Né à Paris en 1813, il est mort dans cette ville en 1875. Chevé finit par abandonner les idées démocratiques pour se renfermer entièrement dans les formules catholiques, et il devint rédacteur en chef du *Journal des villes et des campagnes*. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : le *Dernier mot du socialisme, par un catholique* (1848, in-12); *Dictionnaire des conversions* ou *Essai d'encyclopédie historique* (1852, in-8°); *Dictionnaire des apologistes involontaires* (1854, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire des bienfaits et beautés du christianisme* (1856, in-8°); *Dictionnaire des papes* ou l'*Histoire complète de tous les souverains pontifes depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX* (1857, in-8°); la *Pologne, sa constitution, son histoire* (1861, in-18); *Idéal, raison et catholicisme* (1862, in-12); *Histoire complète de la Pologne* (1863-1864, 2 vol. in-12); *Visions de l'avenir* (1868, in-18).

CHEVELAGE s. m. (che-ve-la-je). Opération qui consiste à ouvrir et entretenir à l'étiage des passes dans les hauts-fonds.

* **CHEVET** s. m. — Anc. cout. *Droit de chevet.* Cette vieille coutume existait aussi bien pour le corps des avocats que pour celui des officiers, quoique nous n'ayons parlé que de ces derniers dans notre article du tome VI.

* **CHEVILLE** s. f. — Apophyse osseuse du frontal, qui supporte la corne, chez les animaux.

* **CHEVILLEUR** s. m. — Celui qui apprête les soies écrues.

* **CHEVILLY**, village de France (Seine), cant. de Villejuif, arrond. et à 5 kilom. de Sceaux, à 12 kilom. de Paris; 280 hab. Un combat fut livré par les troupes de la garnison de Paris aux armées allemandes le 3 septembre 1870. V. PARIS (siéges de), au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 266.

* **CHÈVRE** s. f. — **Encycl.** Mythol. Les Grecs avaient consacré la *chèvre* à Jupiter, en mémoire de la nymphe Amalthée. A Sparte, on la sacrifiait à Junon. On offrait des *chèvres* blanches à Apollon. Les Romains figuraient sur des médailles Junon Sospita avec une peau de *chèvre*. A Mendès, en Egypte, ville où Pan était en grand honneur, la *chèvre* était sacrée, et il était défendu de la tuer, parce qu'on croyait que ce dieu s'était caché sous la figure de cet animal; aussi Pan était-il représenté avec une face de *chèvre*. Pendant que les habitants de Mendès révéraient la *chèvre* et sacrifiaient des brebis, ceux de la Thébaïde, au contraire, vénéraient les brebis et immolaient les *chèvres*.

* **CHEVREAU** (Henri), administrateur français. — En 1861, il devint grand officier de la Légion d'honneur. Sous l'Empire, il fut à diverses reprises question de son entrée au ministère de l'intérieur, notamment en 1867. Mais, dans un rapport à Napoléon III, M. Rouher donna, d'une façon très-piquante du reste, les raisons qui devaient empêcher qu'on ne confiât le portefeuille de l'intérieur au préfet de Lyon. Après l'avénement du ministère Ollivier, cet administrateur mondain et grand ami des plaisirs fut appelé à remplacer M. Haussmann comme préfet de la Seine (5 janvier 1870). Son prédécesseur lui laissait une gestion financière des plus embrouillées et qui avait donné lieu aux plus justes attaques. Au mois de mars, M. Chevreau fit paraître un rapport sur le budget extraordinaire de la ville de Paris et demanda que, pour sortir d'embarras, la ville contractât un emprunt de 250 millions. Le conseil d'Etat, à qui fut soumis ce projet, se prononça pour qu'on liquidât l'arriéré, que l'on continuât des travaux restés en suspens, et proposa d'élever l'emprunt à 650 millions. Le 10 août 1870, le cabinet Ollivier ayant donné sa démission à la suite d'un vote de défiance du Corps législatif, M. Henri Chevreau reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Palikao. Il ne joua qu'un rôle insignifiant dans les circonstances si critiques où se trouvait la France envahie. Le 14 août, il comprima la tentative de soulèvement organisée par Blanqui, puis il ordonna la formation de nouveaux bataillons de garde nationale à Paris et envoya en province 10 conseillers d'Etat chargés de s'occuper d'activer l'équipement et l'approvisionnement des gardes mobiles. Le 4 septembre, il signa la singulière proclamation adressée par le gouvernement à la nation au sujet du désastre de Sedan, proclamation qui dénaturait complétement les faits, puis il disparut. Peu après, on apprit qu'il était passé en Belgique. De là, il se rendit en Angleterre, où il rendit visite à l'impératrice, et il revint en France en 1871. Depuis cette époque, il a fait peu parler de lui. Le 8 décembre 1874, il obtint, comme ancien ministre, du baron de Chabaud-Latour, alors ministre de l'intérieur, une pension de 6,000 francs, avec le droit de réclamer 18,000 francs pour trois années d'arrérages. Aux élections de février 1876 pour la Chambre des députés, il s'est porté candidat bonapartiste, mais il a échoué.

* **CHEVREAU** (Léon), administrateur français, frère du précédent. — En 1860, il quitta la préfecture de la Sarthe pour devenir préfet de l'Oise, et il conserva ces fonctions jusqu'au mois d'août 1870. Son frère, devenu ministre de l'intérieur, le nomma alors directeur général du personnel et conseiller d'Etat hors section. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, M. Léon Chevreau disparut de la scène politique; mais dès la fin de 1871 il devenait un des agents les plus actifs du parti bonapartiste. Au mois d'octobre 1872, il posa sa candidature à la députation dans le département de l'Oise; mais, voyant qu'il n'avait aucune chance, il se retira de la lutte avant le scrutin. Le 16 mars 1874, il fit partie de la manifestation bonapartiste de Chiselhurst. Au mois d'octobre de la même année, il adressa une circulaire aux maires de l'Oise pour leur recommander d'appuyer la candidature du duc de Mouchy à la députation. Redoublant d'audace dans sa propagande bonapartiste, il alla jusqu'à menacer un commandant de gendarmerie de « provoquer contre lui des mesures de rigueur » s'il inquiétait ou gênait les menées des partisans d'une restauration bonapartiste. Non-seulement le gouvernement de l'ordre moral laissa M. Léon Chevreau se livrer à ses inqualifiables agissements, mais encore le ministère lui accorda une pension de 5,754 francs, pour de prétendues infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions. Aux élections du 20 février 1876, il posa sa candidature dans la 2e circonscription de Beauvais. Il fut élu par 7,910 voix contre M. Laffineur, candidat républicain, et Albert Desjardins, candidat monarchique. A la Chambre, M. Léon Chevreau a siégé dans le groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il a constamment voté sans prendre part aux discussions publiques.

CHEVREL s. m. (che-vrèl). Mamm. Chevreuil. ‖ Vieux mot.

CHEVRELLE s. f. (che-vrè-le — rad. *chevreau*). Mamm. Jeune chèvre.

CHEVRETTIÈRE s. f. (che-vrè-tiè-re — rad. *chevrette*). Femme qui pile la chevrette ou crevette grise, pour en faire un appât.

* **CHEVREUL** (Michel-Eugène), chimiste, membre de l'Institut. — Grand officier de la Légion d'honneur en 1865, il a été promu grand-croix en 1875. Depuis 1864, il est directeur du Muséum d'histoire naturelle. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *De la baguette divinatoire, du pendule dit explorateur et des tables tournantes* (1854, in-8°); *Lettres adressées à M. Villemain sur la méthode en général et sur la définition du mot* fait, *relativement aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts* (1856, in-12); *Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes* (1865, in-4°); *Histoire des connaissances chimiques* (1866, in-8°), dont le 1er volume seul a paru; *De la méthode à posteriori expérimentale et de la généralité de ses applications* (1870, in-12); *D'une erreur de raisonnement* (1872, in-8°); *Guano du Pérou* (1874, in-8°); *Phénomènes de la vieillesse* (1875, in-4°), etc.

* **CHEVREUSE**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Rambouillet, sur l'Yvette; pop. aggl., 1,597 hab. — pop. tot., 1,892 hab.

CHEVRIE s. f. (che-vrî). Instrument de musique du genre de la musette ou de la cornemuse.

CHEVRIER (Jules), peintre et dessinateur, né à Chalon-sur-Saône en 1816. M. Chevrier faisait du commerce lorsque, entraîné par son goût pour la peinture, il se rendit à Paris, où il prit des leçons de Couture. M. Chevrier s'adonna à la peinture de genre, et il exposa des tableaux qui furent remarqués. En 1866, il devint directeur du musée de Chalon, qu'il avait puissamment contribué à fonder. Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, il est, en outre, correspondant de l'instruction publique. Parmi ses toiles, nous citerons : *Une question de casserole à vider entre rats et lapins* (1859); *Jeune Bressanne* (1861); le *Banc des sacristaines en Bresse* (1863); *Une liseuse* (1864); *Nature morte* (1868); *Portrait* (1869); les *Rats, Flagrante delicto* (1870); *Un rat chez un graveur* (1872), etc.

CHEVRUE adj. f. (che-vrû — rad. *chèvre*). Se dit d'une laine qui a quelque rapport avec le poil de la chèvre.

CHEYENNE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, capitale du Wyoming, au point de jonction des chemins de fer Central-Pacific et Union-Pacific, à 516 milles O. d'Omaha et d'Ogden; 3,500 hab.

* **CHEYLARD** (LE), ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. S.-O. de Tournon, dans une gorge étroite, sur la rive gauche de la Dorne, au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans l'Eyrieu; pop. aggl., 2,710 hab. — pop. tot., 3,324 hab. Quelques fabriques de soie.

Chez l'avocat, comédie en un acte, en vers libres, par M. Paul Ferrier (Théâtre-Français, 21 juillet 1873). L'idée de cette petite pièce avait déjà été mise à la scène par M. Claretie sous le titre du *Baiser à la porte*. Il s'agit d'un jeune mari et d'une jeune femme qui veulent plaider en séparation et qui se réconcilient à la porte d'un avocat consultant, chez lequel ils ont eu tous deux l'idée d'aller. Dans la comédie de M. Paul Ferrier, c'est la politique qui a brouillé les deux jeunes mariés. Monsieur est centre droit et madame est centre gauche; de là incompatibilité d'humeur, impossibilité de cohabitation. Ils se rencontrent à la porte de l'avocat et recommencent leur querelle; madame se fâche et applique un soufflet sur la joue de monsieur; on s'explique alors et peu de temps après on s'embrasse : l'avocat consultant n'est pas même consulté. Un dialogue léger, quelques vers spirituels ont suffi à faire applaudir cette bluette.

* **CHÉZY** (Guillaume DE), littérateur allemand. — Il est mort à Vienne en 1865.

CHIAMPIN s. m. (chi-an-pain). Bot. Arbre indéterminé de Ceylan.

CHIANTZOLLI s. m. (chi-an-tzo-li). Bot. Plante du Mexique.

CHIAS, une des filles d'Amphion et de Niobé, selon Hygin. Elle donna son nom à une des portes de Thèbes et, comme ses sœurs, périt sous les coups de Diane.

CHIASTOS s. m. (ki-a-stoss — du gr. *chiastos*, croisé en X). Chir. Bandage dont les tours se croisent. ‖ On dit aussi CHIASTE.

CHIAVES (Désiré), homme politique italien, né à Turin en 1826. Il fit son droit et devint rapidement un des avocats les plus remarqués de sa ville natale. En même temps qu'il plaidait avec succès, il donnait de nombreux articles satiriques vivement tournés aux journaux humoristiques de Turin. En 1856, il fut élu membre du Parlement sarde et s'y fit remarquer par son éloquence, son libéralisme et son ardent désir de réaliser cette unité italienne qui était alors le rêve des patriotes. Il fut constamment réélu jusqu'en 1865, époque à laquelle il entra, comme ministre de l'intérieur, dans un cabinet présidé par M. La Marmora. Il ne resta que quelques mois au pouvoir et reprit son siége de député en 1866. Il entra plus tard au Sénat, où il continua de siéger dans le parti libéral.

* **CHICA** s. m. — Chim. Matière colorante rouge qui s'extrait d'une plante de la famille des bignoniacées, le *bignonia chica*.

— **Encycl.** Ce produit est employé par les naturels de l'Amérique du Sud pour leur tatouage. Ils le préparent en faisant bouillir dans l'eau, pendant un temps assez long, les feuilles du bignonia. Ils filtrent ensuite la liqueur qui tient en suspens la fécule rouge, qui ne tarde point à se déposer. Ils la lavent, puis la font sécher et en forment des gâteaux assez durs.

Ce produit a été étudié par M. Boussingault, qui a constaté que le *chica*, insoluble dans l'eau, est soluble à chaud dans l'alcool à 36°, qu'il colore en rouge rubis, et dans l'éther. La solution alcoolique est précipitée par l'eau bouillante. Les alcalis se dissolvent en donnant une teinte lie de vin; cette solution est précipitée par les acides.

On n'est point fixé sur la composition de ce produit, auquel Erdmann attribue la formule $C^{8}H^{8}O^{3}$, ce qui en ferait un isomère de l'acide anisique.

Sec, le *chica* se présente sous forme d'une masse rouge de cinabre, sans odeur ni saveur. Au contact, il tache les doigts en rouge et prend, si on le frotte, un poli métallique.

Sous l'action de l'acide sulfurique étendu et chaud, le *chica* donne une liqueur jaune orange qui laisse déposer par refroidissement une masse grenue rouge orangé, qui, traitée par l'ammoniaque, donne un précipité pourpre foncé. L'acide nitrique attaque le *chica* et donne avec lui un mélange d'acides picrique, anisique, oxalique et cyanhydrique.

On a tenté d'utiliser cette matière pour teindre les tissus, mais on n'a pu y réussir, en Europe du moins.

* **CHICAGO**, ville des Etats-Unis d'Amérique (Illinois), sur le lac Michigan; environ 400,000 hab. C'est la métropole commerciale et maritime du N.-O. des Etats-Unis; elle fait un commerce considérable de grains et de farines, de viandes salées et fumées, de peaux et de fourrures brutes, de whiskey, etc. Cette ville a été presque entièrement détruite par un immense incendie, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1871; 17,500 maisons ou édifices, évalués à une somme totale de 1 milliard 400 millions de francs, furent la proie des flammes. En une seule année, le désastre fut réparé, et, à la fin de 1872, une nouvelle ville s'élevait sur les ruines de l'ancienne. Un ingénieux statisticien a calculé que, du 15 avril au 15 décembre 1872, laps de temps qui seul a été employé à la construction, les déblayements et la mauvaise saison ayant empêché de s'y mettre plus tôt, le nombre de maisons rebâties étant d'environ 18,000, et les journées, défalcation faite des dimanches, ne s'élevant qu'au chiffre de 200, si l'on compte, en moyenne, huit heures de travail par jour, il était élevé, par chaque heure de travail, une maison de 25 pieds de façade et haute de cinq ou six étages.

Cette complète mise à neuf d'une ville qui déjà n'était pas si ancienne a permis de donner aux rues et aux places cette régularité dont les Yankees sont surtout soucieux. La nouvelle Chicago représente un gigantesque damier dont toutes les lignes sont dirigées vers le lac Michigan, sur les bords duquel la ville s'élève; les avenues ont le double de largeur de nos plus spacieux boulevards et portent, par ordre chronologique, les noms de tous les présidents des Etats-Unis, sauf quelques lacunes; elles sont reliées par des rues également très-larges. Les hôtels sont nombreux; on en compte 85, tous supérieurement aménagés; chaque appartement a pour annexe une salle de bains. On compte,

de plus, 41 banques et 201 églises, dont 5 swedenborgiennes.

L'activité commerciale est très-grande à Chicago; elle a pour objets spéciaux les bestiaux et les grains, surtout les bestiaux, et des dispositions particulières ont dû être prises pour la favoriser. D'immenses parcs à bétail (*stock yards*) s'élèvent tout autour de la ville, surtout près du lac Michigan; une demi-douzaine de chemins de fer, superposés les uns aux autres sur la pente qui mène au lac, les relient entre eux; de plus, tous les chemins de fer qui convergent à Chicago ont des embranchements jusque dans les stock-yards, ce qui évite tous les transbordements. Le bétail arrivé des autres provinces est conduit directement dans les parcs s'il doit y être abattu, ou expédié dans le même wagon sur une autre ligne s'il doit aller plus loin. Les stock-yards de Chicago ont un ensemble de 500 à 600 parcs, contenant chacun 300 à 400 têtes de bétail.

Près des stock-yards s'élèvent des constructions en brique, à hautes cheminées, que l'on prendrait pour des usines : ce sont les tueries de porcs (*pork packings*); là s'opère le massacre, la préparation des 1,700,000 porcs que Chicago fournit annuellement aux amateurs de charcuterie des deux mondes. « La période d'activité de ces établissements, dit un voyageur humoriste (*Journal des Débats*, 16 octobre 1876), dure six ou sept mois, de novembre en avril ou mai; quelques-uns égorgent et préparent jusqu'à 12,000 porcs par jour. Un couloir en pente conduit de l'enclos au premier étage, où se trouve la tuerie. Nous montons un escalier et nous nous trouvons dans un vaste atelier, dont le plancher et les murs sont tout imprégnés de matières animales et où une âcre odeur de sang vous prend à la gorge. L'atelier est divisé en deux vastes compartiments, l'un plus élevé que l'autre de quelques marches. Nous les franchissons, guidés par des grognements désespérés qui partent d'un réduit carré construit en planches et en poutrelles de bois. Une douzaine de porcs viennent d'arriver par le couloir, non sans y être un peu poussés, car ils ont de la méfiance. Quelques-uns sont d'une taille monstrueuse. La porte s'est refermée sur eux. Un homme est debout, au milieu de cette troupe grouillante et grognante; il tient à la main une courte, mais solide chaîne en fer, dont un bout s'élargit de manière à former un grand œillet surmonté d'un crochet; il enroule avec dextérité cette chaîne autour de la patte de derrière d'un des arrivants, et il passe le crochet dans l'anneau d'une corde placée sur une poulie. La corde monte son fardeau à une hauteur d'environ 3 mètres, à l'entrée d'un couloir au-dessus duquel est fixée une tringle en fer. C'est là que se tient le tueur, le couteau à la main. Au moment où la victime se sent enlevée du sol, elle pousse un grognement effroyable en essayant de se débattre; mais, dès qu'elle arrive en face du couloir, la tête en bas, ce n'est plus qu'une masse inerte et sans voix. L'œillet de la chaîne glisse sur la tringle, l'animal suspendu passe devant le tueur, qui lui enfonce d'un mouvement presque mécanique son couteau dans la gorge; un flot de sang jaillit et s'écoule sur le plancher en pente. A un autre! Une douzaine de corps pantelants défilent sous mes yeux en trois ou quatre minutes. Une nouvelle escouade est poussée dans le réduit, et ainsi de suite. Cependant les corps pendus à la tringle, et dont quelques-uns conservent encore un reste de vie qui se traduit par des mouvements convulsifs, sont lestement décrochés et précipités dans une vaste cuve remplie d'eau bouillante, en contre-bas du couloir. On les y laisse deux ou trois minutes; on les ressaisit au moyen d'une vaste cuiller qui les étend sur une longue table; on les dépouille de leurs soies avec un racloir, après leur avoir préalablement coupé la tête; puis, une corde sur poulie les suspend préalablement à la tringle; on les fend, on les vide, et, ces opérations achevées, on les fait glisser jusqu'à une autre extrémité de l'atelier, où on les coupe en deux et d'où on les fait descendre dans une glacière. Au bout de quarante-huit heures, on les retire de la glacière, on les sale et on les met en barils. Les dépouilles sont jetées dans de vastes chaudières à suif; rien ne se perd; mais, en somme, c'est une vilaine besogne, assez vilainement faite. On paye les ouvriers de 1 dollar 1/2 à 3 dollars 1/2 par jour, et jusqu'à 5 dollars en hiver, au moment du grand coup de feu. Le tueur, un grand garçon aux muscles solides, ne reçoit que 2 dollars 1/2; mais on me fait remarquer que sa besogne n'exige pas un déploiement particulier d'intelligence. En sortant de cette géhenne porcine, nous apercevons de jolies fillettes pieds nus qui portent toutes sortes de débris saignants dans leurs paniers. Ce sont des restes dont on fait cadeau aux ouvriers par-dessus le marché. Voilà ce que c'est que le Pork Packing. »

CHICHERON s. m. (chi-che-ron). Bout de la mamelle. ‖ Vieux mot.

* **CHICHESTER**, ville d'Angleterre (Sussex), sur une petite éminence presque entièrement entourée par la rivière Levant, avec un port sur un estuaire de la Manche; 9,079 hab. Commerce de blé, bétail, farines, bois de construction, malt; industrie des laines, tannerie et brasserie. C'est le *Regnum* des Romains. Occupé plus tard par les Anglo-Saxons, ce lieu devint le camp de Cissa (*Cissæ castrum*), d'où l'on a fait Chichester. Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, il fut donné à Roger de Beauvoir, duc d'Alençon. Chichester forme actuellement une cité-comté. A 4 milles de la ville ont lieu chaque année les célèbres courses de Goodwood, sur le domaine du duc de Richmond.

CHICHIKÉ s. m. (chi-chi-ké). Racine employée, au Guatemala, contre les fièvres intermittentes.

CHICHIRI s. m. (chi-chi-ri). Ornith. Oiseau de la Guyane.

* **CHICORÉE** s. f. — Modes. Espèce de ruche faite avec une bande dentée comme les bords de la chicorée.

* **CHICOTER** v. n. ou intr. (chi-ko-té). — Crier, en parlant de la souris.

* **CHIEN** s. m. — **Encycl.** A notre article CHIEN, au *Grand Dictionnaire*, nous avons fait ressortir longuement les qualités qui distinguent cet animal, son intelligence surtout et sa fidélité, et nous avons terminé par un certain nombre d'anecdotes caractéristiques; nous y ajouterons la suivante, qui n'est pas la moins curieuse ni la moins touchante; le héros en a été Bobby, *chien* qui est aujourd'hui légendaire dans toute l'Écosse.

En 1858, on enterrait à Edimbourg, dans le vieux cimetière de Greyfriars, au pied du château, la dépouille d'un pauvre homme du nom de Gray. Dans le cortége funèbre, d'ailleurs peu nombreux, le *chien* du défunt suivait, la tête basse et en proie à une visible tristesse.

Le lendemain, le gardien du cimetière trouva le *chien* couché sur la fosse de son maître. L'accès du champ de repos étant interdit aux visiteurs de son espèce, l'homme mit Bobby dehors.

Le lendemain, même fait.

Le troisième jour, il faisait froid et humide, mais le *chien* était toujours là. Le vieux gardien eut pitié de la pauvre bête et lui donna à manger. Bobby se dit alors, sans doute, qu'il avait le droit de rester, et il resta. Un sergent du génie pourvut à sa subsistance pendant plusieurs années, puis ce fut un restaurateur du voisinage qui se chargea de son ordinaire. Au coup de canon de midi tiré des créneaux de la citadelle, Bobby courait à la soupe. Cela dura plus de dix ans.

Vint la taxe sur les *chiens*. C'était demander à Bobby la bourse ou la vie. Vingt personnes s'offrirent à la fois pour acquitter la redevance; mais le lord prévôt, mis au courant des faits, crut pouvoir exempter le pauvre *chien* de l'impôt, et, pour lui témoigner toute son estime, il lui fit cadeau d'un superbe collier, où il fit inscrire ces mots : « Greyfriars Bobby. Ce collier lui a été offert par le lord prévôt d'Edimbourg, 1867. »

Jusqu'à sa mort, le *chien* fidèle est resté couché sur la tombe de son maître. Bien traité par plusieurs personnes du voisinage du cimetière, il ne s'est attaché à aucune, et, pendant les quatorze années qui suivirent la mort du pauvre Gray, Bobby n'a connu d'autre lieu de repos que la place qu'il s'était choisie au cimetière. C'est là qu'il est mort.

Un monument a été érigé à sa mémoire par les soins de la baronne Burdett-Coutts; c'est une fontaine située à l'extrémité méridionale du beau pont George IV, dans un des endroits de la ville où la circulation est le plus active. Le monument a 7 pieds de hauteur et il est surmonté de la statue de Bobby en bronze; sur le piédestal est gravée l'inscription suivante : « Ceci est un tribut offert à l'affectueuse fidélité de Greyfriars Bobby. En 1858, ce chien fidèle suivit la dépouille de son maître jusqu'au cimetière de Greyfriars et resta près de la tombe jusqu'à sa mort, en 1872. »

CHIETOTOTL s. m. (chi-é-to-totl). Ornith. Oiseau du Mexique.

CHIFFLER v. n. ou intr. (chi-flé). S'est dit quelquefois pour SIFFLER.

* **CHIFFRE** s. m. — Admin. *Chiffre-taxe*, Petite étiquette imprimée, représentant un nombre de centimes à toucher par le facteur pour les lettres non affranchies.

— **Encycl.** Aux indications données sur les *chiffres* romains, dans le tome IV du *Grand Dictionnaire*, nous ajouterons les suivantes : La lettre majuscule D, marquant une valeur de 500, est quelquefois remplacée par IↃ; M, pour 1,000, est remplacé par CIↃ; CCIↃↃ vaut 10,000; CCCIↃↃↃ vaut 100,000. X renversé (⋈) se trouve aussi quelquefois pour 1,000. Enfin S, placé à la fin des autres *chiffres*, est pour *semi* et marque une demi; par exemple, XCIIS est pour 92 1/2.

* **CHIGI** (Flavio), prélat italien. — Il était depuis 1861 nonce du pape en France, lorsqu'il reçut le chapeau de cardinal le 22 décembre 1873. Remplacé, en 1874, comme nonce par M. Meglia, le cardinal Chigi retourna alors à Rome.

CHILALGIE s. f. (ki-lal-jî). Autre forme du mot CHÉILALGIE.

CHILCAO s. m. (chil-ka-o). Bot. Arbre du Pérou.

CHILDS (George-William), éditeur américain, né à Baltimore en 1829. Jeune encore, il entra, en qualité de commis dans une librairie de Philadelphie, et, à l'âge de dix-sept ans, il commença les affaires pour son propre compte. Il avait pris un petit bureau situé dans les bâtiments qu'occupait le journal le *Public Ledger*. Vers 1849, il s'associa avec M. R.-E. Peterson et entreprit la publication d'une série de livres d'instruction familière, qui parurent sous le titre général *Peterson's familiar Science*. Cette publication eut un très-grand succès en Angleterre et en Amérique et permit aux associés d'élargir leur entreprise. Quelques années plus tard, ils publièrent *Voyage d'exploration aux régions arctiques*, ouvrage sérieux et très-intéressant, qui, édité avec luxe, eut un succès inouï et rapporta à ses auteurs plus de 400,000 francs. Vinrent ensuite : le *Brésil*, de J.-C. Fletcher; le *Dictionnaire de législation*, de Bouvier; le *Dictionnaire des auteurs* ou *Dictionnaire critique de littérature anglaise et américaine*, de M. Austin Alibone, ouvrage d'une réelle valeur. Vers 1860, M. Peterson, l'associé de M. Childs, se retira, et ce dernier s'associa avec M. Lippincott, puis devint, l'année suivante, seul propriétaire de la librairie du *Public Ledger*. Il entreprit alors la publication de la *Gazette littéraire américaine*, de l'*Almanach américain* ou *Almanach national*, du *Livre de Brownlow*, de l'*Histoire illustrée de la guerre civile*.

Vers 1867, M. Childs, devenu le propriétaire du plus grand établissement de librairie de l'Amérique, a fait construire un somptueux édifice, dans lequel il a installé ses magasins et son imprimerie, qui est une des mieux montées des deux mondes. A l'inauguration de son établissement, M. Childs avait invité les représentants les plus autorisés de la presse européenne, et sa somptueuse hospitalité a laissé d'excellents souvenirs dans la mémoire de tous.

M. Childs, esprit entreprenant et actif, travailleur infatigable, a contribué plus que tout autre à créer en Amérique une littérature nationale.

* **CHILI**, Etat de l'Amérique méridionale. — Parmi les pays de l'Amérique méridionale, le Chili est, avec le Brésil, celui qui, depuis vingt-cinq ans, a accompli les plus grands progrès. La population totale y atteint le chiffre de 2,217,000 habitants, qui se décompose ainsi : habitants des provinces, 2,100,000; du détroit de Magellan, 1,000; de l'Araucanie, 70,000; des îles, 500; émigrés momentanément, surtout au Pérou, dans la Bolivie et la Plata, 45,000. Sous le rapport des races, on évalue à 300,000 le nombre des descendants d'Espagnols, et seulement à 26,528 le nombre des étrangers. La race qui peuple les campagnes possède neuf dixièmes de sang indien et un dixième de sang européen. La population des villes et des centres ruraux un peu importants est de 713,167 habitants ou 34 pour 100 de la population totale. On compte 212 *ciudades* ou *villas*, dénominations qui correspondent à nos villes et à nos gros bourgs. Ce qu'il y a de particulier, c'est que le nombre des habitations ne paraît pas correspondre à celui des habitants; d'où l'on est obligé de conclure que beaucoup de Chiliens logent en plein air ou que la moyenne des personnes vivant sous le même toit atteint un chiffre élevé. Le nombre des maisons (*casas*) est de 75,014; celui des cabanes (*cuartos*), de 27,246; celui des fermes, des maisons de paysans, de bergers, etc. (*rancherias, ranchos*), est de 151,262. Il y a des provinces où la moyenne d'habitants par maison, cabane ou ferme n'est pas moindre de 22 personnes.

Quoique le Chili ait un des climats les plus salubres et qu'on l'ait vanté comme l'un des pays où il y a le plus de centenaires, la durée moyenne de la vie n'y est guère que de vingt-cinq ans. Une mauvaise hygiène, une alimentation défectueuse, une médication laissée aux soins de sorciers ou d'empiriques, diverses autres causes encore contribuent à amener ces mauvais résultats. Le nombre des infirmes est très-considérable au Chili; on y comptait, dans une statistique dressée en 1876 : 2,296 aveugles, 1,617 idiots, 794 aliénés, 1,803 invalides, 1,831 paralytiques, 1,003 sourds-muets. Le nombre des individus des deux sexes exerçant une profession quelconque était, à la même date, de 800,000 : professions libres, 25,000; professions dépendantes, 225,000; commerce, 60,000; industrie, 40,000; agricultnre, 450,000; professions incertaines, 10,000.

Au Chili, aucune classe ne jouit légalement de priviléges. Les grandes fortunes du pays se trouvent dans les mines et dans les exploitations rurales. Le nombre des propriétés n'atteint pas 35,000, ce qui montre combien la terre est peu divisée. Cet état de choses rend la position de l'ouvrier agricole pénible et produit une forte émigration des campagnes vers les villes. Le salaire quotidien de l'ouvrier agricole varie entre 20 et 60 *centavos* ou centièmes de piastre (de 1 à 3 francs), tandis que l'ouvrier industriel gagne de 75 centavos à 1 *peso* ou piastre (2 fr. 75 à 5 francs par jour). Quant à l'ouvrier indigène ou *peon*, il est surtout employé aux mines, pour lesquelles il a une aptitude particulière. Au mois de juin 1876, on a accordé aux femmes le droit de vote politique.

La plupart des industries sont entre les mains d'Européens; ce sont principalement des Français, des Anglais et des Allemands qui les ont implantées au Chili et qui les y exercent. Celles qui n'exigeaient que peu de capitaux ont généralement prospéré; ainsi, on compte 77 brasseries, 46 distilleries, 652 moulins, 10 ateliers de construction de maisons, 90 tanneries, 61 fabriques de parfumerie ou de chandelles. Celles qui demandaient de plus grandes mises de fonds, telles que fabriques de soieries, de cotonnades, de sucre, de papier, etc., n'ont pu se maintenir. Il n'y a de chances propices que pour les industries propres à développer les richesses minérales et agricoles du pays.

Rien ne peut mieux donner une idée des progrès industriels du Chili que le tableau des patentes. En 1834, cet impôt produisait 18,734 piastres (93,670 francs); en 1844, 38,550 piastres (182,750 francs); en 1854, 66,731 piastres (333,655 francs); en 1864, 84,980 piastres (424,900 francs), et en 1874, 421,526 piastres (2,107,630 francs).

Les recettes des douanes ont dépassé de 4 millions de piastres, en 1875, le chiffre de 1870. Le commerce, qui était évalué, en 1871, à 70 millions de piastres, est monté, en 1875, à 83 millions.

En 1874 a été achevée la ligne télégraphique qui relie, par New-York, le Chili avec l'Europe.

Une carte topographique du Chili, la première qui ait été entreprise sur des bases rigoureuses, a été terminée en 1874 par M. Aimé Pissis, qui en avait été chargé par le gouvernement chilien dès 1848. Les opérations géodésiques furent commencées en 1849; mais les difficultés de toutes sortes qui entravent ces sortes de travaux, dans un pays tel que le Chili, en ont prolongé l'exécution jusqu'à la fin de 1873. Le lever, exécuté à l'échelle de 1/100,000 et reproduit par la gravure à 1/250,000, est dans des conditions d'exactitude pratique qui laissent loin derrière elle toutes les cartes dressées jusqu'ici en Amérique.

CHILIODYNAME s. f. (ki-li-o-di-na-me). Bot. Nom grec du behen blanc.

CHILLEURS-AUX-BOIS, village de France (Loiret), sur la lisière de la forêt d'Orléans, cant., arrond. et à 14 kilom. de Pithiviers; 1,870 hab. On y remarque le château de Chamerolles, comprenant quatre corps de logis flanqués de tours aux angles et entourés de fossés remplis d'eau vive.

Le 3 décembre 1870, cette localité fut le théâtre d'une lutte très-vive entre les Allemands et les troupes françaises du 15e corps, commandé par le général Martin des Pallières. L'ennemi s'avançait en forces bien supérieures sur Chilleurs, et le général des Pallières avait donné l'ordre à sa première division, qui occupait Neuville, Chilleurs et Courcy, de se reporter le plus promptement possible sur Chevilly. Le colonel Massenet, commandant l'artillerie, disposa aussitôt ses batteries pour protéger ce mouvement. La 30e de marine, composée de pièces de 8, et la 18e du 13e d'artillerie (pièces de 4) devaient rester en position à Santeau, où elles étaient déjà, et ne se retirer qu'avec le bataillon chargé de l'arrière-garde. Les autres batteries avaient ordre d'évacuer Chilleurs vers dix heures. A huit heures et demie, le colonel Massenet, prévenu de l'approche de l'ennemi, prit ses dispositions pour le recevoir et alla rendre compte de la situation au général des Pallières. Celui-ci, d'après les dispositions apparentes de l'ennemi, ne se crut pas à la veille d'une attaque inquiétante et supposa qu'il pourrait exécuter les ordres qu'il avait reçus, c'est-à-dire se retirer avant d'être attaqué. En conséquence, il prescrivit de tenir les batteries toutes prêtes soit à partir, soit à se porter vers Santeau. A peine venait-il de donner cet ordre, que l'ennemi commençait le feu, auquel ripostèrent immédiatement les deux batteries établies à Santeau. Les Prussiens avaient mis à profit un terrain sillonné de haies et de vergers pour établir leurs batteries sans être aperçus, et ce ne fut que le retentissement de leurs pièces qui signala leur présence. Aussitôt la 12e batterie du 9e régiment fut dirigée sur Santeau; c'étaient des canons à balles. En même temps, la 18e du 2e régiment, composée de pièces de 4, allait prendre position entre les routes de Chilleurs à Montigny et à Mareau, à gauche et en arrière de la 30e de marine. Deux autres batteries de 8 de la réserve du corps d'armée furent disposées l'une à gauche et à hauteur de la 18e, l'autre à gauche de la précédente. Le feu de l'ennemi ne tarda pas à prendre un développement considérable, s'étendant depuis le bois à droite de Mareau jusqu'au delà du village de La Brosse. Nos pièces se trouvaient sous un feu croisé auquel il leur était difficile de répondre avantageusement. Bientôt la 30e de marine, prise d'enfilade, fut obligée de retirer ses pièces. La 18e du 13e, écrasée sous une pluie d'obus, dut battre en retraite à son tour, pour aller prendre de nouveau position à 500 mètres en arrière et à droite.

En voyant la position critique de la 30e de marine, le général des Pallières fit établir une batterie de 8 canons à balles, dont le tir meurtrier permit au capitaine de la 30e de sauver ses pièces. Quant à la 18e du 2e et aux batteries de réserve, elles tenaient encore ferme, malgré leurs pertes. Mais la situation n'en devenait pas moins critique pour notre artillerie, et il ordonna aux batteries de se retirer successivement; cette retraite s'o-

péra avec calme et sans confusion. Une dernière batterie, placée en avant de Chilleurs, à l'entrée de la forêt, contint l'ennemi jusqu'à ce que toute notre infanterie se fût repliée en bon ordre.

Comme on le voit, le combat de Chilleurs fut surtout une lutte d'artillerie; néanmoins, l'infanterie y prit part aussi. C'est ainsi que la compagnie de soutien des tirailleurs algériens, par la précision de ses feux, repoussa des escadrons qui avaient essayé de tourner nos batteries. Nos pertes furent d'ailleurs très-légères, mais le résultat était désastreux; car, à partir de ce moment, la ligne française se trouva rompue sur la droite, comme elle l'était déjà sur la gauche, par suite de la retraite des 16e et 17e corps; Orléans se trouvait désormais sans protection, et le lendemain, 4 décembre, à onze heures et demie du soir, l'ennemi l'occupait, en vertu d'une convention passée avec le général en chef d'Aurelle de Paladines.

* **CHILLY** (Charles-Marie DE), directeur de théâtre et artiste dramatique. — Il est mort le 14 juin 1872. Devenu directeur de l'Odéon en 1866, Chilly y fit représenter quelques drames nouveaux, entre autres l'*Aïssé* de Bouilhet, la *Baronne* de Foussier, donna quelques petites pièces, dont l'une, le *Passant* de Coppée, eut un très-vif succès, reprit la *Vie de bohême* de Murger, *Ruy Blas* d'Hugo, etc. Il mourut frappé d'apoplexie, pendant un dîner donné par Victor Hugo aux acteurs qui venaient de reprendre *Ruy Blas* avec un éclatant succès.

CHILOCACE s. f. (ki-lo-ka-se — du gr. *cheilos*, lèvre; *kakos*, mauvais). Pathol. Mal qui vient aux lèvres des enfants.

CHILODIÉRÉSIE s. f. (ki-lo-di-é-ré-zî — du gr. *cheilos*, lèvre; *diairesis*, séparation). Syn. de BEC-DE-LIÈVRE.

* **CHILON**, fameux athlète, que les Grecs eurent en grande vénération après sa mort.

CHILOPODOMORPHES s. m. pl. (ki-lo-po-do-mor-fe — de *chilopode*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Syn. de CHILOPODIFORMES.

CHILOPORINES s. f. pl. (ki-lo-po-ri-ne — du gr. *cheilos*, lèvre; *poros*, pore). Helminth. Famille de rhabdocèles, comprenant le seul genre dérostome.

CHILOSTOMOPLASTIE s. f. (ki-lo-sto-mo-pla-stî — du gr. *cheilos*, lèvre; *stoma*, bouche; *plassein*, former). Procédé particulier de chiloplastie, pour restaurer l'ouverture buccale après l'ablation des épithéliomas de la lèvre inférieure.

CHILOTRÈME s. f. (ki-lo-trè-me — du gr. *cheilos*, lèvre; *trêma*, trou). Moll. Genre créé pour une espèce du genre hélice.

Chilpéric, opéra bouffe en trois actes, paroles et musique de M. Hervé; représenté aux Folies-Dramatiques le 24 octobre 1868. Cette pièce a encore pour ressorts principaux les contrastes, les antithèses et les anachronismes. Frédégonde, faisant son déménagement du palais de Chilpéric dans une voiture à bras poussée par le docteur Ricin, tous les personnages de la pièce chantant un finale, abrités sous des parapluies de toutes couleurs, tel est l'ordre d'idées dans lequel se déroulent les opérettes modernes. Les auteurs, en somme, servent au public les mets qu'il mérite; puisqu'il les digère et les paye, on recommence le lendemain. L'imagination musicale ne fait pas défaut à M. Hervé, seulement elle est mal réglée. On a applaudi la chanson du *Papillon bleu*, des couplets bouffes et un joli boléro. Chanté par Milher, Chaudesaigues, Béret, Mendasti, Monroy, Mlles Blanche d'Antigny, Berthall, Jullien, Cuinet, Massue.

Chilpérichole (LA), opérette en un acte et un prologue, arrangée par M. Louis Houssot, auteur de chansonnettes; représentée au café-concert de l'Alcazar en janvier 1869. La musique a été empruntée aux ouvrages de MM. Offenbach et Hervé, dont les scènes burlesques sont encore parodiées; c'est du grotesque à la deuxième puissance. Frédégonde et la Périchole se querellent à qui mieux mieux. Les pompiers de Nanterre dansent le quadrille Clodoche. Les droits des femmes sont proclamés dans certains couplets; une charcutière bas-bleu y joue un rôle opportun. C'est bien là une revue de l'année 1869; l'image était fidèle.

CHILTERN-HILLS, chaîne de petites montagnes, qui traverse les comtés d'Hereford, de Buckingham et d'Oxford, en Angleterre.

CHIMÆREUS, fils de Prométhée et de Céléno et frère de Lycus. C'est sur le tombeau des deux frères, qui se trouvait à Troie, que Ménélas, d'après l'ordre de l'oracle, vint faire un sacrifice, afin de détourner les ravages que la peste exerçait dans le territoire de Lacédémone.

* **CHIMBORAZO**, province ou département de la république de l'Equateur; ch.-l., Riobamba.

CHIMENTELLI (Valère), savant italien du XVIIe siècle. On lui doit une dissertation intitulée: *De honore bisellii*. Grævius a reproduit cette dissertation dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum*. Le *bisellium* était un siége d'honneur accordé à certains prêtres, à Rome.

CHIMÉRINE s. f. (chi-mé-ri-ne). Ornith. Syn. de CÉRORHYNQUE.

CHIMIATRIQUEMENT adv. (chi-mi-a-tri-ke-man). Méd. D'après les règles prescrites par la chimiatrie.

* **CHIMIE** s. f. — **Encycl.** Nous aurons peu de chose à ajouter à l'histoire de la *chimie*. A partir de l'époque où nous avons conduit le lecteur, les découvertes les plus importantes sont celles que nous allons indiquer rapidement. L'idée des types chimiques a été créée par M. Dumas, qui rangeait dans le même type tous les corps renfermant le même nombre d'équivalents groupés de la même manière et possédant les mêmes propriétés. Il faisait d'ailleurs remarquer que ces propriétés peuvent se modifier par le fait des substitutions. D'après la théorie des types, que Gerhardt perfectionna, la nature se serait astreinte à façonner tous les corps sur le modèle de trois ou quatre corps principaux, tels que l'acide chlorhydrique, l'eau, l'ammoniaque. Plus tard, on a reconnu que ces types représentent diverses formes de combinaison, qui sont en rapport avec une propriété fondamentale des atomes, l'atomicité (v. ce mot, dans ce *Supplément*). C'est cette atomicité qui fournit le principe de classification générale auquel s'attachent aujourd'hui les chimistes les plus avancés. On réunit, comme formant de grandes classes, les corps d'atomicité égale; puis on distingue des séries et des familles; la série comprend ceux qui, possédant une structure moléculaire semblable, présentent dans leur composition des variations régulières; la famille comprend tous les corps qui offrent dans leur composition un élément commun, le radical. Les atomes diffèrent par la faculté qu'ils possèdent de choisir, pour former ce qu'on appelle des combinaisons, un certain nombre d'autres atomes appropriés à la nature spéciale de chacun d'eux. Cette propriété fondamentale explique de la manière la plus simple les phénomènes chimiques de toute nature qu'on désigne sous le nom de réactions.

Nous trouvons également peu de changements à faire au tableau que nous avons présenté des corps simples, au t. IV, p. 115, du *Grand Dictionnaire;* il faut y joindre un nouveau corps, le gallium (Ga), puis en retrancher le pélopium, que les ouvrages les plus récents ne rangent plus parmi les corps simples.

Chimie agricole (ÉLÉMENTS DE), par Humphry Davy; ouvrage publié sous forme de leçons et traduit de l'anglais par A. Bulos (Paris, 1819, 2 vol. in-8o). Dans le mouvement général des sciences qui caractérise le XIXe siècle, l'agriculture a réalisé de grands progrès: de savantes et nombreuses publications, des rapports mieux établis entre les savants et les cultivateurs, des connaissances plus étendues chez ces derniers, des circonstances politiques même, enfin une foule de causes diverses ont contribué à ces progrès. Mais c'est la chimie surtout qui peut en revendiquer la plus large part; c'est elle qui a fait connaître l'action des amendements, qui a appelé l'attention du cultivateur sur ces précieux auxiliaires, qui lui a appris à connaître la constitution du sol qu'il exploite, la nature des engrais qu'il doit y répandre et la manière la plus convenable de les employer. Ces résultats toutefois, bien que formant la base de la chimie agricole, étaient loin d'être complets, et un grand nombre de problèmes très-importants restaient encore à résoudre. Il fallait réunir tous ces éléments divers, les lier ensemble, les compléter; telle est la tâche difficile entreprise par Davy.

Après avoir exposé l'objet de la chimie agricole, l'illustre savant anglais s'attache à prouver, par quelques-unes des applications les plus directes de la chimie à l'agriculture, combien les connaissances chimiques sont utiles et même indispensables au cultivateur, bien qu'elles ne lui suffisent point encore. Il doit connaître, de plus, les phénomènes de la végétation et les lois qui la régissent. C'est pourquoi Humphry Davy commence par entrer dans des considérations assez étendues de chimie générale, nécessaires pour l'intelligence de la physiologie végétale. L'auteur entre ensuite dans l'examen des éléments de géologie que le cultivateur doit connaître, puis il présente une méthode analytique des terres. Malheureusement cette méthode, et c'est là l'écueil des enseignements de ce genre, ne peut guère être suivie avec succès que dans les laboratoires, bien qu'elle soit d'une grande simplicité relative.

L'auteur passe ensuite aux engrais, et il fournit à cet égard de précieuses indications. Il en étudie les propriétés, indique les précautions qu'exige l'emploi de quelques-uns d'entre eux et les circonstances où il convient le plus de les employer. Il prouve, par des expériences directes, combien les gaz qui se dégagent dans la putréfaction des matières organiques sont favorables à la végétation, et combien est vicieuse la méthode de laisser les fumiers se décomposer jusqu'à ce qu'ils soient réduits en une masse liante et savonneuse, comme cela se pratique dans tant de pays. L'auteur ne pouvait parler à cette époque du plus puissant des engrais connus aujourd'hui, nous voulons dire le guano. V. ce mot, au *Grand Dictionnaire*.

Il est incontestable que depuis la publication de l'ouvrage dont nous venons d'esquisser rapidement la marche, la chimie et la science agricole ont réalisé d'immenses progrès. Nous croyons néanmoins que les agriculteurs peuvent encore aujourd'hui le consulter avantageusement.

Comme la culture de la vigne forme une des branches les plus importantes de l'industrie nationale en France, le traducteur de l'ouvrage anglais a cru devoir le compléter en y joignant un *Précis sur l'art de faire le vin et de distiller les eaux-de-vie*.

* **CHIMISTE** s. m. — S'est dit pour désigner un marchand de drogues.

CHIM-MI-VU s. m. (chimm-mi-vu). Bot. Plante qui croît en Chine.

CHIN s. m. (chinn). Nom donné par les Chinois à certains esprits. ‖ Seizième lettre des alphabets arabe, turc et persan.

CHINA, dieu des peuples qui habitent le territoire arrosé par la rivière Casamansa, en Sénégambie. Tous les ans, à l'époque des semailles du riz, on porte processionnellement sa statue, grossière idole en bois ou en pâte de farine de millet, pétrie avec du sang, des cheveux et des plumes; puis le cortége s'arrête au lieu désigné pour le sacrifice, qui consiste en une certaine quantité de miel qu'on brûle en l'honneur du dieu. Une prière générale lui est ensuite adressée pour qu'il bénisse la récolte; après quoi, l'idole est reportée à sa résidence ordinaire.

CHINA-PAYA s. f. (chi-na-pa-ia). Bot. Genre de synanthérée corymbifère du Chili.

CHINCHILLA, ville d'Espagne, province d'Albacète, sur une montagne de 250 mètres de hauteur; 8,000 hab.

CHINCHOAM, nom d'une idole chinoise.

* **CHINE.** — Le 23 février 1873, l'empereur de Chine, Toung-tchi, qui avait succédé à son père Hien-foung le 21 août 1861, commença à exercer personnellement le pouvoir. Il avait alors dix-sept ans, et pendant sa minorité il était resté sous la tutelle des deux impératrices douairières. Le prince Kong, régent, par une courte circulaire notifia ce grand acte à tous les ministres étrangers résidant à Pékin; mais il n'y eut aucune fête, ce qui fut remarqué. Peu de temps auparavant, le jeune empereur s'était marié; il avait fait choix d'une jeune fille d'une naissance peu illustre, A-eou-té, fille du correcteur de l'Académie de Pékin; le père fut à cette occasion élevé à la dignité de duc. En même temps, trois dames furent nommées par décret des deux impératrices douairières pour faire partie du harem du prince. Les noces furent célébrées en grande pompe; la fiancée, image de la lune, comme l'empereur est l'image du soleil, fut portée au palais dans un palanquin en lacets de perles; mais aucun représentant des puissances européennes n'assista aux noces impériales, sur leur refus d'accomplir le *kotow*, cérémonie de prosternement à laquelle ils crurent devoir se soustraire; les représentants des Etats tributaires d'Annam, de Loochow et de Corée y assistèrent seuls.

Toung-tchi ne régna pas tout à fait deux ans. Le 12 janvier 1875, on apprenait sa mort et l'élévation au trône de son successeur, Tsae-tin, fils du prince Chun, un enfant de trois ans, qui prit alors le nom de Kuang-su. Les premières versions attribuèrent cette mort imprévue à la petite vérole; on croit aujourd'hui, non sans fondement, que Toung-tchi a été empoisonné. Des révoltes éclatèrent dans l'armée, et on les réprima difficilement. La jeune impératrice, A-eou-té, qui à son avénement avait reçu le surnom de Chia-shun (la *Bonne et obéissante*), suivit de près dans la tombe, volontairement ou non, son impérial époux. Un décret porté au nom du nouvel empereur annonça cette mort au peuple chinois: « Après avoir été choisie, il y a un peu plus de deux ans, pour partager le trône de feu l'empereur comme épouse légitime, dit ce décret, l'impératrice Chia-shun a donné un exemple digne d'imitation par l'excellence et le tact de sa conduite, par sa bonté et sa clémence, par l'exercice de toutes les vertus domestiques. Elle a secondé LL. MM. l'impératrice veuve et l'impératrice mère avec une obéissance constante et un amour filial. Mais dans sa douleur de la mort de feu l'empereur, arrivée dans le douzième mois de l'année écoulée, elle s'abandonna à un chagrin excessif, en suite duquel elle fit une grave maladie. Ce matin, avant le lever du jour, elle a expiré et quitté la terre à notre grand chagrin. » Suivaient les dispositions prises pour qu'il lui fût fait des obsèques dignes de son rang

Sous le règne de Toung-tchi, comme sous celui de son successeur, l'histoire de la Chine se résume en révoltes intérieures, toujours difficilement comprimées, et, pour les relations extérieures avec les puissances européennes, en perpétuelles actions diplomatiques intentées à ce faible gouvernement à la suite de massacres d'Européens mis à mort avec plus ou moins de connivence des autorités chinoises. Un de ces massacres eut lieu à Tien-tsin, juste au moment où allait éclater la guerre entre la France et l'Allemagne. Le secrétaire de légation, qui remplissait momentanément les fonctions de chargé d'affaires de France, notre consul et un certain nombre de prêtres et de religieuses, qui s'étaient réfugiés dans le consulat, furent mis à mort par la populace ameutée, sans que les autorités fissent rien pour les défendre. En même temps, la cathédrale catholique fut livrée aux flammes, ce qui montre assez que le coup était surtout dirigé contre les missionnaires et leur active propagande. Sans doute ces missionnaires sont pour le Céleste Empire un sujet de discordes continuelles entre les citoyens et de récriminations ardentes de la part des gouvernements européens qui les protégent; il est à croire qu'au temps où le catholicisme avait toute sa force, où régnait l'inquisition, si des prédicateurs chinois étaient venus chez nous convertir les masses, l'inquisition ne se serait pas fait faute de les exterminer par le fer et par le feu; mais enfin la Chine a consenti par traité à tolérer chez elle ces hôtes dangereux, et les gouvernements européens ne peuvent se désintéresser complétement de leurs nationaux. Deux agents diplomatiques ayant péri dans l'émeute, la France devait intervenir. Le comte de Rochechouart fut envoyé à Tien-tsin, avec mission de réclamer satisfaction du gouvernement chinois. Il résulta de l'enquête que l'émeute avait été provoquée par la croyance où était la population que les missionnaires enlevaient les enfants pour les tuer et en composer des philtres. L'enlèvement des enfants se pratique toujours en Chine sur une vaste échelle; on enlève les filles pour le recrutement des maisons de prostitution, les garçons pour les vendre aux troupes de comédiens ambulants. Les bons Pères, dans l'excès de leur zèle apostolique, n'en auraient-ils pas enlevé quelques-uns, non pour composer des philtres assurément, mais pour les baptiser et en faire des néophytes? Trois hommes convaincus d'enlèvement d'enfants ont déclaré qu'ils étaient les agents des missionnaires. Peut-être mentaient-ils; mais quand des scandales tels que ceux de l'affaire Mortara éclatent en Europe même, en pleine terre pontificale, et que l'Église déclare, en agissant de la sorte, n'user que de son droit légitime, il est difficile de croire que les missionnaires s'abstiennent en pays étranger d'actes à leurs yeux aussi méritoires. Les victimes étaient au nombre de dix-neuf: M. Fontanié, consul de France; MM. Simon et Thomassin, attachés à la légation; la femme de ce dernier, 8 sœurs de charité, 2 missionnaires, les Pères Cherrier et de Chalmaison, et 3 Russes, qu'on avait pris pour des Français. L'hôpital des sœurs avait été brûlé, en même temps que l'église et la maison du consulat. Avec le comte de Rochechouart, une canonnière française était venue s'installer dans les eaux de Tien-tsin et tenir la population en respect. La guerre désastreuse de 1870-1871 fit qu'on détourna momentanément l'attention de ce qui se passait dans l'extrême Orient. Les négociations avaient cependant suivi leur cours. Le gouvernement chinois ne demandait pas mieux que de donner satisfaction à la France, de punir les meurtriers, d'indemniser les familles des victimes; mais il tenait à montrer que les missionnaires n'étaient pas exempts de tout reproche, et il fit parvenir au comte de Rochechouart un mémorandum où il formulait ses griefs, en huit articles. Le premier était relatif aux enfants orphelins achetés par les missions. Les missionnaires y étaient accusés de séquestrer les enfants et de les enlever à l'autorité paternelle. La Chine les prie, disait le mémorandum, de garder toute leur sollicitude pour les créatures des pays où les missionnaires sont désirés et où on les appelle. Ce n'est pas le cas chez nous, ajoutait le document. L'article 2 contenait de vifs regrets de ne pas voir le chargé d'affaires français appuyer la défense que font les Chinois à leurs femmes d'entrer dans les églises catholiques ou dans les corporations religieuses. L'article 3 formulait divers griefs relatifs à l'ingérence des jésuites et des lazaristes dans les affaires intérieures de l'empire chinois. L'article 4 contenait une protestation contre l'appui accordé par les missionnaires aux Chinois qui se disent chrétiens lorsqu'ils sont appelés devant la justice du pays. L'article 5 demandait qu'on exigeât des missionnaires, avant de procéder au baptême d'un Chinois, qu'ils s'informassent si le néophyte n'avait pas commis de crime ni subi de condamnation. Les articles suivants étaient relatifs à l'abus des passe-ports donnés en nombre illimité aux missionnaires; à l'habitude de ces derniers de revêtir leurs notes et correspondances des sceaux des consulats français, pour leur donner plus d'autorité; enfin, aux réclamations illégales qu'ils ne cessaient de faire des biens possédés autrefois par les missions, et dont ils avaient été dépouillés à la suite de l'édit qui avait chassé les jésuites de la Chine et du Japon. Le comte de Rochechouart rédigea en réponse une note dont les Chinois durent se contenter, mais qui ne nous paraît guère probante; le diplomate français prit le moyen très-simple de nier absolument qu'aucun de ces griefs fût fondé. C'était s'avancer beaucoup, et il eût été plus sage de reconnaître ceux qui sont avérés. Néanmoins, il crut devoir déclarer qu'on devait signaler les infractions aux lois commises par les missionnaires et qu'elles seraient réprimées. C'est ce que l'on appelle de l'eau bénite de cour. Quant à l'article relatif aux femmes chinoises et à leurs rapports avec les missionnaires, le diplomate, qui connaissait cependant la jalousie proverbiale des Chinois, ne trouva d'autre réponse à faire pour les tranquilliser que celle-ci: « Le traité de Tien-tsin a décidé cette question diplomatiquement en faveur des femmes qui, d'après les usages français, se placent sous la sauvegarde de la Mère de notre Sauveur elle-même. » Prend-on les Chinois pour des imbéciles?

Le gouvernement de Pékin dut se contenter de ces raisons et de ces promesses, et, pour ce qui regardait spécialement les massacres de Tien-tsin, il envoya à Versailles un ambassadeur, Tchong-haou, chargé de présenter au gouvernement français des satisfactions et des excuses. Il fut reçu par M. Thiers, président de la République, en présence des ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et du ministre de France en Chine. Il déclara, ce que l'on savait déjà, que l'émeute avait été réprimée sévèrement: vingt des principaux coupables avaient été décapités, vingt-cinq autres condamnés à la déportation; les fonctionnaires, coupables de faiblesse plutôt que de connivence réelle avec les meurtriers, s'étaient vus dégradés de leur rang et internés en Tartarie. Le gouvernement chinois dut, en outre, verser une somme de 2,167,315 fr. comme indemnité à partager entre les familles des victimes, et une autre somme de 1,575,000 francs pour la reconstruction des édifices incendiés. Il s'exécuta ponctuellement.

Payer n'est rien, pour un pays riche comme la Chine; livrer au supplice quelques pauvres diables, peut-être pris au hasard dans la foule pour donner satisfaction à ces Occidentaux qui ont de si bons fusils et de si bons canons, peut encore passer pour une concession anodine. Il en est autrement de ce qui touche à l'étiquette impériale, et jusqu'alors le gouvernement chinois s'était obstinément refusé à ce que les représentants des puissances pussent présenter leurs lettres de créance à Sa Majesté en personne. Sous la pression des derniers événements, il céda à la nécessité; l'étiquette fut modifiée en cet important détail, et, en décembre 1873, les ministres de Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, de France et des Pays-Bas furent reçus en audience. Ni l'Allemagne ni l'Autriche ne s'étaient fait représenter. Ce fut le ministre de Russie qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique accrédité à Pékin, prit la parole au nom de ses collègues; les autres se bornèrent à déposer sur une table préparée à cet effet leurs lettres de créance. L'empereur n'adressa directement la parole à personne et communiqua avec les membres du corps diplomatique par l'intermédiaire du prince Kong. Satisfaction était donc donnée aux « barbares; » mais le gouvernement chinois sentit la nécessité de faire connaître au peuple cette scène d'audience impériale en la travestissant d'une façon burlesque, de peur que le prestige impérial ne perdît quelque chose de sa splendeur. Un pamphlet officiel fut répandu, sous forme d'annexe à la *Gazette de Pékin*, et l'on y consigna le récit le plus saugrenu de cette audience; les détails sans importance eux-mêmes n'y sont pas fidèlement rapportés, puisqu'on fait figurer au nombre des membres du corps diplomatique des ministres d'Autriche et de Prusse, et prendre la parole au ministre d'Angleterre, au lieu du ministre de la Russie. On y parle d'abord avec horreur de prétentions que les ambassadeurs n'avaient jamais eues, comme de vouloir entrer en palanquin par la porte réservée à l'empereur, d'avoir l'épée au côté, de donner leurs lettres de créance de la main à la main, etc. « Ces exigences, dit le curieux morceau de diplomatie chinoise, furent combattues avec vigueur par le chancelier de l'empire, Vèn-sian, qui brisa en morceaux, à cette occasion, la coupe qu'il portait à la main. A la répétition qui eut lieu la veille de l'audience, les représentants affectèrent un maintien irrévérencieux et plein de mépris. Enfin, le jour fixé pour la réception, la compagnie Chin-tzi, en uniformes brillants et les glaives hors du fourreau, fut postée près de la porte Si-ouian, par où furent introduits les représentants de la France, de l'Amérique, de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche, en tout douze personnes. Lorsque l'empereur eut pris place sur son trône, les diplomates étrangers furent introduits dans la salle et alignés. Le représentant de l'Angleterre occupait la première place, et après avoir commencé à balbutier quelques phrases de sa lettre de créance, il se mit à trembler de tous ses membres et ne put achever sa lecture. L'empereur demanda alors des nouvelles de la santé de la reine, mais le diplomate ne put répondre. Alors Sa Majesté lui adressa les paroles suivantes: « Vous avez demandé une » audience à plusieurs reprises, qu'avez-vous » à me dire? » Le représentant de l'Angleterre resta muet. Quant aux autres ministres, tenant à la main leurs lettres de créance, ils tombèrent la face contre terre, ne pouvant proférer aucune parole. Alors le prince Kong, flétrissant leur lâcheté, partit d'un grand éclat de rire et ordonna à ses hommes de les aider à descendre de l'estrade. Ce fut impossible; scellés au plancher, ils ruisselaient de sueur et respiraient avec peine. Tous les douze échangeaient entre eux des mots que personne ne comprenait et hochaient la tête. L'heure du dîner arriva avant qu'ils eussent pu se relever; enfin ils se dispersèrent. Alors le prince Kong leur adressa ces paroles: « Je vous avais bien dit que voir l'empereur » n'était pas une plaisanterie. Qu'en dites- » vous, maintenant? Selon nous autres, Chi- » nois, vous avez eu terriblement peur, et » tout l'empire va rire de vous. » Obtenez donc des bons Chinois des avantages diplomatiques! Leurs ministres s'arrangent de façon qu'on en fasse des gorges chaudes.

L'affaire du massacre de Tien-tsin était à peine arrangée qu'une nouvelle complication surgit; cette fois, c'était l'Angleterre qui réclamait. Un Anglais, M. Margary, membre d'une expédition scientifique chargée de reconnaître les routes de l'Inde à la Chine, périssait assassiné dans le Yun-nan. Une réparation fut aussitôt demandée; M. Wade, le ministre d'Angleterre à Pékin, réclama ses passe-ports, et l'escadre anglaise des mers de Chine fut immédiatement renforcée. Le gouvernement chinois, après avoir fait quelque temps la sourde oreille, se décida à obtempérer aux exigences, d'ailleurs très-modestes, de l'Angleterre. Celle-ci ne demandait que deux choses: d'abord la publication dans la *Gazette officielle de Pékin* du traité de 1860, publication à laquelle le gouvernement s'était refusé obstinément, pour ne pas apprendre à ses sujets qu'il avait dû traiter avec les « barbares occidentaux. » Les Chinois sauront donc désormais que les étrangers ont des droits formels, garantis par un traité, et qu'il y a des châtiments pour ceux qui les enfreignent. En second lieu, elle demandait qu'un commissaire anglais fût adjoint aux commissaires chinois chargés de faire une enquête sur l'assassinat de M. Margary. Ces deux points obtenus, plus le droit des représentants européens à obtenir une audience de l'empereur, point qui avait fait l'objet de précédentes négociations, l'Angleterre se déclara satisfaite. Elle redoutait, d'ailleurs, d'entreprendre une guerre qui, dans l'état de décomposition de l'empire, aurait infailliblement amené la chute de la dynastie régnante et probablement de tout gouvernement régulier. De plus, 200,000 taëls d'indemnité durent être donnés à la famille de M. Margary.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut l'empereur Toung-tchi, victime probable de la réaction causée par toutes les concessions qu'il avait été forcé de faire aux puissances européennes. A l'avénement du nouveau monarque, âgé de trois ans, le parti hostile aux Européens reprit le dessus, et le prince Kong, assez favorable aux idées occidentales, fut disgracié; on lui doubla ses pensions, mais on lui enleva tout pouvoir.

Au mois d'août 1876, nouveaux massacres de missionnaires à Ning-kuoh-fu, dans la vice-royauté de Nankin. Une bande d'hommes armés, conduite par un mandarin militaire du nom de Wu, fit irruption au moment de la messe, s'empara de l'officiant et le massacra. On dit même qu'il fut coupé en petits morceaux; deux autres prêtres et quatorze Chinois récemment convertis furent brûlés vifs. La question de l'indemnité des 200,000 taëls n'était pas encore réglée, et l'on croit que cette émeute fut soulevée, non comme l'autre par suite d'enlèvements imprudents de petits Chinois, dont nos missionnaires sont coutumiers, mais par la crainte de la guerre dont l'Angleterre tenait toujours la menace suspendue. Les négociations relatives aux massacres de Ning-kuoh-fu n'ont pas encore abouti, mais l'issue en est certaine; le gouvernement chinois fera des excuses, payera 2 ou 3 millions d'indemnité, et ce sera à recommencer avant la liquidation.

Tout en subissant la pression des nations civilisées, l'empire chinois, malgré sa profonde décadence, ne s'en met pas moins en mesure de lutter avec elles, autant que faire se peut. Les Chinois, d'ailleurs, ne manquent pas de bon sens. On lisait, il y a quelques années, cet article humoristique dans la *Gazette de Pékin*: « Il se rencontre dans notre empire éclatant deux sortes d'étrangers qui prétendent nous régénérer. Ceux de la première catégorie, après avoir appris à nos braves l'art de tuer à de longues distances, retournent dans leur pays se mettre à l'abri, riches de nos gros appointements et du butin que quelques-uns font dans le sac de nos villes rebelles prises d'assaut. Ceux de la seconde catégorie sont des hommes qui nous enseignent la doctrine dite chrétienne, qui vivent longtemps parmi nous et font plus de bien que de mal, lorsqu'ils ne nous enlèvent pas nos enfants. Pendant que l'un me dit d'aimer mon voisin comme moi-même, l'autre m'apprend à le tuer sans danger pour moi, m'assure que mon arme à mèche ne porte pas assez loin pour cela, et qu'il faut que je lui achète son fusil, plein de perfections homicides. Qui croire? »

En attendant, le Chinois commence à mettre au râtelier son fusil à mèche; il achète des remingtons et des chassepots. Toute l'armée a des fusils nouveau modèle; l'artillerie est munie de canons rayés, parfaitement entretenus, en attendant que les canons se chargeant par la culasse fassent leur apparition. Déjà le gouverneur de Tien-tsin a fait établir 6 canons Krupp à longue portée sur les anciens forts de la ville. La marine s'est également transformée; il y a aujourd'hui une véritable flotte composée de 20 navires à vapeur; une frégate blindée, armée de canons Krupp, a été lancée à la mer en 1872; des navires cuirassés sont construits à Shang-haï, sous les yeux des Anglais qui, à force de démontrer leur supériorité en ce genre, ont fini par en convaincre les plus obstinés. Aujourd'hui, les mandarins ne se gênent pas pour dire que l'heure n'est pas éloignée où la Chine vengera ses anciennes défaites et pourra chasser de chez elle « les hommes noirs et les diables rouges. » Ce sont nos missionnaires et les soldats anglais qu'ils désignent par ces mots tout à fait irrévérencieux. En août 1875, nouveau lancement d'un petit steamer en fer, destiné, disaient les Chinois, à servir de bateau de plaisance au vice-roi de Clun, mais qui pourrait être armé en un clin d'œil et transformé en une excellente canonnière. On commence aussi à établir en Chine des chemins de fer. L'ouverture de la première section du chemin de fer de Shang-Haï à Kangwang a eu lieu le 3 juin 1876. Les Chinois tirent sérieusement profit de leurs relations forcées avec l'Occident.

Donnons, d'après l'*Almanach de Gotha*, quelques renseignements approximatifs, on ne peut guère en avoir d'autres, sur la population, l'armée et les finances de l'empire chinois.

La population des 18 provinces composant la Chine proprement dite est de 404,946,514 hab., répandus sur une surface territoriale de 4,024,690 kilom. carrés; elle serait en décroissance, puisque les statistiques européennes de 1842 la portaient alors à plus de 415 millions d'habitants; mais tout porte à croire qu'il n'en est rien et que ces précédents calculs, faits sur de mauvaises bases, étaient exagérés. Les pays tributaires (Mandchourie, Mongolie, Thibet et Corée) sont censés avoir environ une population de 28,500,000 hab., répartis sur 6,265,850 kilom. carrés. La densité de cette population est très-inégale; là, elle est aussi pressée que dans nos centres les plus populeux; ailleurs, elle est clair-semée autant qu'en Russie. On peut à ce point de vue diviser la Chine en trois groupes. Le premier, composé des provinces du Centre et du Sud, a environ 150 à 155 habitants par kilomètre carré; le second, composé des provinces du Nord, a encore 112 à 113 habitants par kilomètre carré; le troisième, dans l'Ouest, n'en a plus que 33 à 34. Dans le premier groupe, les districts les plus peuplés ont jusqu'à 300 habitants par kilomètre carré ou 3 par hectare. Dès le XIIIe siècle, un censeur se plaignait déjà du trop d'habitants de ces provinces: « Les hommes se touchent de l'épaule, ils se pressent du coude, disait-il dans un rapport cité par Biot; trois petits enfants ne trouvent pas de place pour s'asseoir. » Cependant, il ne faut pas juger la Chine au même point de vue que l'Europe. Ce qui serait chez nous, dans les conditions actuelles, un intolérable excès de population peut, dans d'autres conditions, avec d'autres mœurs, sous un autre climat, n'être qu'une densité normale très-commode à supporter.

On n'a pas de données bien précises sur les revenus de l'Etat; ils s'élèvent en chiffres ronds à 200 millions de taëls (le taël vaut 8 fr. 43), ce qui fait de 16 à 17 cents millions de francs. Les recettes des douanes, dans les ports ouverts aux étrangers, se sont montées à 9,303,598 taëls en 1870, 11,216,146 en 1871, 11,678,636 en 1872, 10,977,082 en 1873. Le montant des dettes intérieures n'est pas connu en Europe. En 1874, le gouvernement chinois a émis le premier emprunt extérieur; il s'élevait à 627,675 liv. st., portant intérêt à 8 pour 100, et avait été déclaré garanti par les recettes des douanes.

L'armée chinoise se compose des 24 anciennes bannières, de la garde impériale et de l'armée provinciale. Les 24 bannières ont été formées successivement, depuis le temps où les Mandchoux commencèrent la conquête de la Chine. Les premières étaient les fameuses 8 bannières mandchouriennes, auxquelles l'empereur Tien-tsung ajouta 8 bannières mongoliennes et plus tard encore 8 bannières chinoises. Ces bannières sont le support principal de la dynastie actuelle et forment une espèce de ban et d'arrière-ban. Elles sont réparties dans les grandes villes de l'empire et y vivent dans des quartiers complétement séparés de ceux des indigènes. Leur effectif n'est pas exactement connu; mais, dans les lois constitutionnelles de la monarchie, l'effectif de chaque bannière est déterminé. On suppose que les 24 bannières comptent aujourd'hui à peu près 105,000 hommes, dont l'armement s'est beaucoup perfectionné depuis quelque temps. La garde impériale n'a d'autre service que de garder les capitales et d'escorter les membres de la famille impériale dans leurs voyages. L'armée provinciale, qui est la plus nombreuse et qui a fait toutes les guerres modernes de la Chine, forme des corps d'armée dont le nombre répond au nombre des provinces de l'empire. Chaque corps d'armée a 5 divisions et chaque division 5 camps qui, de leur côté, sont divisés en stations de garde; de sorte que chaque province est couverte d'un système de postes et de cordons qui forment un réseau de lignes stratégiques. Les positions les plus importantes sont, en outre, défendues par des fortifications armées de canons.

Le gouverneur général de la province a sous ses ordres le général tartare, qui commande les troupes des bannières, et le gouverneur, qui se trouve à la tête du contingent chinois de la province. Ce contingent est divisé en 2 camps, chacun de 2 stations de garde. L'amiral, qui a sous ses ordres les bâtiments de guerre et les soldats de la marine, tient le rang immédiatement après le gouverneur. Le commandant des troupes actives de la province est le général de l'armée de terre, sous les ordres duquel se trouvent 5 camps permanents, commandés, selon leur importance, par des colonels ou par des majors. A ce général sont également subordonnées les autorités militaires territoriales qui ont une certaine importance, parce que la division en districts militaires territoriaux diffère de celle en districts administratifs et que les inspecteurs des districts militaires sont investis de vastes pouvoirs. Pour chaque camp et chaque station, l'effectif est déterminé légalement, mais cet effectif prescrit n'est jamais et nulle part au complet. L'effectif de tout le contingent que les 18 provinces de l'empire doivent fournir à l'armée et maintenir au complet est de 651,677 hommes. En 1875, elle avait le nombre suivant d'officiers: 16 généraux en chef ou amiraux, 64 lieutenants généraux ou vice-amiraux, 284 colonels, 373 lieutenants-colonels, 425 majors, 825 capitaines et 1,649 lieutenants; total, 7,157 officiers. Ce corps d'officiers contient un assez grand nombre d'hommes de bannière (10 pour 100), qui sont les supports de l'esprit dynastique dans l'armée. L'armement de cette armée est encore très-primitif; seulement, les troupes stationnées dans les endroits situés sur le bord de la mer sont en partie munies d'armes modernes. Une exception, à cet égard, se trouve dans le corps d'armée du général Li-houng à Tien-tsin, qui fait tous ses efforts pour introduire en Chine l'art militaire européen, pour former une troupe exercée d'après le règlement allemand et pour armer les fortifications de canons Krupp.

M Przewalsky, capitaine d'état-major dans l'armée russe, qui a suivi les opérations des Chinois contre les insurgés de la Dzoungarie pendant ces dernières années, vient de publier à Saint-Pétersbourg la relation de ses observations. L'état moral de l'armée chinoise est, dit-il, tellement dégradé sous tous les rapports, qu'un Européen a de la peine à croire qu'on puisse amener de telles troupes à se battre.

Officiers et soldats sont complétement abrutis par l'usage excessif de l'opium: une torpeur générale s'empare de leur corps et de leurs facultés mentales et les rend incapables de supporter les fatigues et les privations de la guerre. Les soldats ne sont même pas aptes au service de sentinelle; quant au service de reconnaissance, il n'en est pas question du tout, et les nouvelles concernant les mouvements de l'ennemi ne sont obtenues que par l'intermédiaire d'espions. Ce n'est que sous la menace de la peine de mort, dont parfois l'exécution ne se fait pas attendre, que ces guerriers énervés peuvent être amenés à quitter leurs tentes.

Les fantassins n'exécutent de longues marches qu'à cheval ou en voiture; rarement ils vont à pied pendant deux ou trois jours de suite, même durant le beau temps; leurs havre-sacs, leurs armes même, les suivent, chargés sur des chariots ou des chameaux.

Arrivés à leurs quartiers de nuit, officiers et soldats volent tout ce qui leur tombe sous la main. L'armée se recrute généralement de fils d'anciens soldats, et en partie d'engagés volontaires. Depuis des siècles elle a été divisée suivant les territoires, à l'exception du corps stationné dans le voisinage de Pékin et de Tien-tsin. Aux frontières russes et mongoles, on trouve des colonies militaires dont les membres sont tenus de servir dans l'armée en compensation de l'usufruit gratuit du sol.

La solde du troupier est de 6 shillings (7 fr. 50) par mois pour le service de garnison, de 9 shillings pour le service de campagne; mais depuis longtemps on ne la paye plus, à cause des embarras financiers chroniques du gouvernement. La conséquence en est que le soldat, incapable de réaliser des économies, passe le plus souvent toute sa vie au service, qui lui offre au moins l'occasion du vol et du pillage. Un autre mal consiste en ce que les colons militaires ne servent pas en personne, mais qu'il leur est loisible de se faire remplacer, et comme le soldat ne touche pas de paye actuellement, on ne peut se procurer des engagés volontaires que parmi les hommes moralement et matériellement ruinés.

Les troupes sont armées d'arcs, de longues lances, d'épées et de hallebardes, et quelquefois aussi de fusils de petit calibre se chargeant par la gueule, achetés aux Anglais ou aux Américains; on rencontre plus rarement des pistolets à deux coups, de fabrication anglaise ou russe.

La tactique chinoise semble ne consister qu'à effrayer l'ennemi, et non pas à le battre en bataille régulière. Les troupes sont disposées suivant une ligne semi-circulaire, disposition qui permet d'attaquer l'ennemi simultanément de front et de flanc. Les soldats avancent en courant, tirent sans ajuster et dansent sur place comme des enfants. Au siége du bourg de Sinin, dans le Kan-low,